



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Création d'un emploi permanent à temps complet d'électricien.ne – électrotechnicien.ne, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'agent.e affecté.e à cet emploi sera chargé.e des missions suivantes :

- Gérer l'entretien, la maintenance et le remplacement des éclairages publics et des installations électriques (y compris astreintes),
- Constater, diagnostiquer et dépanner des appareils électroniques,
- Mettre en place les besoins électriques des manifestations, événements et illuminations divers (concerts, illumination Noël) dont le transport, les opérations de chargement et de déchargement,
- Conduire, manipuler et entretenir une plateforme élévatrice mobile,

- Dépanner des systèmes complexes : automatismes, pilotage à distance, armoire électrique, pompe et optimisation énergétique,
- Participer à l'élaboration des programmes de remplacement des éclairages publics.

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 35 heures.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par la Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques. La rémunération comprendra, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er juillet 2026**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **APPROUVE** la création à compter du 1^{er} juillet 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'électricien.ne – électrotechnicien.ne, comme énoncé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026

Marie-Lyse BISTUÉ

